



DES VERSEMENTS DE DIVIDENDES RECORDS POUR LES ACTIONNAIRES DU CAC 40 EN 2024

Mémo N°144

Dans sa publication de janvier 2025, la [Lettre Vernimmen](#) annonce que les entreprises du CAC 40 ont établi un nouveau record, puisqu'elles n'ont jamais redistribué autant de profits à leurs actionnaires depuis que cette étude est réalisée. Après les 80,2 milliards d'euros versés aux actionnaires en 2022 et [les 97,1 milliards en 2023](#), les quarante plus grands groupes français ont versé 98,2 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2024 ! Alors que la crise inflationniste a mis à mal le monde du travail en réduisant le pouvoir d'achat et en dégradant les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses, ces résultats mettent en évidence les inégalités criantes qui traversent la société française, et appellent à une meilleure répartition de la richesse produite.

1. Près de 100 milliards d'euros versés par les entreprises du CAC 40 en 2024.

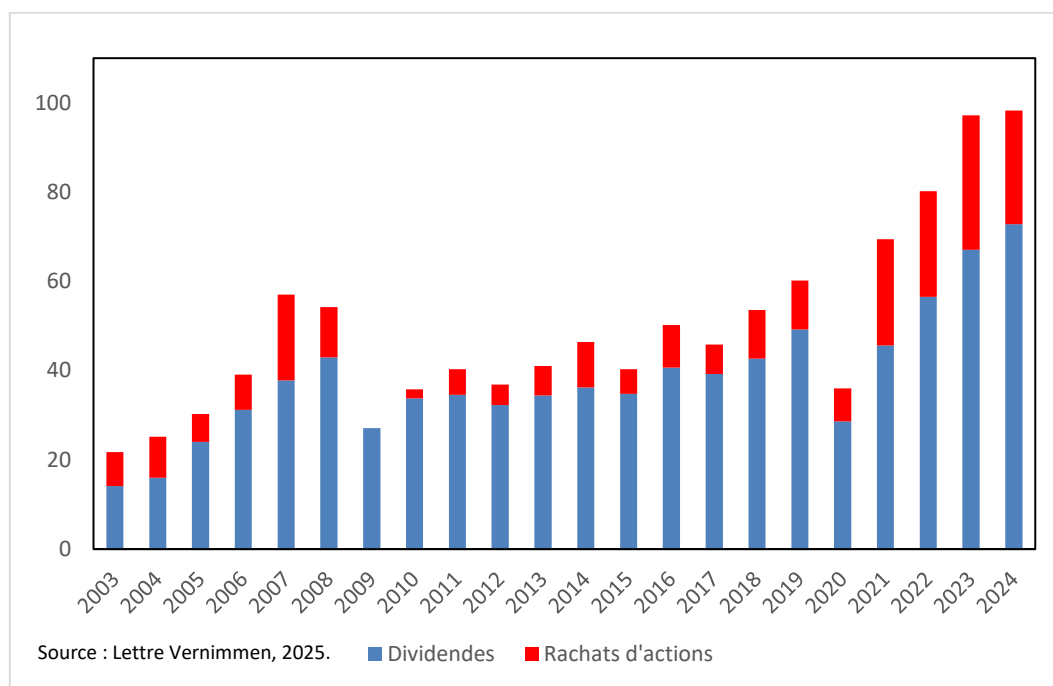
C'est donc une hausse de 1% par rapport à l'année dernière et de 22,4% par rapport à 2022. Parmi ces 98,2 milliards d'euros de profits distribués aux actionnaires, 25,5 milliards d'euros se sont faits sous forme de [rachats d'actions](#) (30,1 milliards en 2023, soit une baisse de 15,3%), et 72,8 milliards d'euros sous forme de versements de dividendes (67,1 milliards en 2023, soit une hausse de 8,5%). La hausse des profits redistribués aux actionnaires entre 2023 et 2024 masque un double mouvement : un recul des rachats d'actions (-4,6 milliards) ; une augmentation plus importante des dividendes versés (+5,7 milliards). Au global, les actionnaires ont bien perçu un montant record de profits redistribués en 2024 (+1,1 milliards).

Cependant, il faut souligner que les rachats d'actions restent à un niveau élevé historiquement : entre 2003 et 2024, les rachats d'actions ont été en moyenne de 11,1 milliards d'euros, contre 25,5 cette année. Et dans le cas des versements de dividendes, les montants en jeu établissent un record depuis que la *Lettre Vernimmen* est publiée¹ !

Ces chiffres illustrent les conséquences des cadeaux fiscaux offerts par les gouvernements successifs depuis 2017, comme avec la mise en place de la flat-tax sur les revenus du capital. Alors que les dividendes versés et les rachats d'actions augmentaient en moyenne de 8% par an entre 2003 et 2017 (et même de 3% par an sur le quinquennat précédent de François Hollande entre 2012 et 2017), les profits redistribués aux actionnaires augmentent désormais de 14% par an en moyenne depuis 2017. Autrement dit, la politique de l'offre d'Emmanuel Macron a permis de soutenir une croissance des revenus du capital et donc d'enrichir toujours plus les grandes entreprises et les ménages les plus aisés.

¹ Les données sur les rachats d'actions et les dividendes versés aux actionnaires sont disponibles depuis 2003.

Trois groupes se démarquent dans le classement et représentent à eux seuls près d'un tiers (29%) du montant total distribué : TotalEnergies (14,5 milliards), LVMH (6,8 milliards) et Stellantis (6,7 milliards). En ajoutant seulement quatre autres groupes, on obtient la moitié des versements aux actionnaires du CAC 40 pour l'année 2024 : BNP Paribas (6,3 milliards), AXA (6,2 milliards), Sanofi (5 milliards) et Vinci (4,4 milliards). Dit autrement, la moitié des versements aux actionnaires résulte de seulement sept multinationales sur les quarante que compte le CAC.



Graphique 1. Montant des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions par les entreprises du CAC 40 entre 2003 et 2024.

2. Des chiffres qui appellent à une redistribution de la richesse produite

Depuis le début de la crise inflationniste mi-2021, le montant des profits redistribués aux actionnaires du CAC 40 n'a cessé de croître. Alors qu'ils avaient reçu 69,4 milliards d'euros en 2021, les quarante plus grandes entreprises françaises leur ont donc distribué 98,2 milliards d'euros en 2024, soit une **hausse de plus de 40% en trois ans** ! Dans le même temps, les salaires n'ont même pas évolué au rythme de l'inflation, de sorte que le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs a quant à lui **diminué de près de 4% entre 2021 et 2024**. Concrètement, pour un-e travailleur-se rémunéré-e au salaire médian, cette perte de 4 points depuis 2021 se traduit par une perte, en 2024, de près de 130 euros de pouvoir d'achat par mois, soit 1560 euros par an² !

² Sur cette question des pertes de pouvoir d'achat, il est possible de relire le [mémo éco n°143](#) intitulé « NAO 2025 : le pouvoir d'achat des travailleur·ses encore mis à mal ! ».

Ces chiffres mettent alors en évidence l'antagonisme et donc les inégalités criantes entre le travail et le capital qui appelleraient à une meilleure répartition de la richesse produite. La responsabilité des gouvernements successifs est manifeste lorsque près de 200 milliards d'euros sont octroyés aux entreprises sans aucun contrôle dans leur utilisation. De plus, ces profits et versements aux actionnaires doivent être régulés, d'autant plus lorsque le monde du travail souffre chaque jour davantage de l'inflation et de la faiblesse des salaires.

À retenir :

- En 2024, les entreprises du CAC 40 ont versé **98,2 milliards d'euros** à leurs actionnaires, soit une **hausse de plus de 40% en trois ans**. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs a quant à lui **diminué de près de 4% entre 2021 et 2024**.
- Alors que le Premier ministre François Bayrou a annoncé lors de sa déclaration de politique générale qu'il souhaite arrêter de surcharger en impôts et cotisations sociales les multinationales françaises, ces chiffres démontrent au contraire qu'il est urgent de mieux répartir les richesses produites. Pour cela, l'État doit commencer par rétablir la justice fiscale en taxant davantage les profits réalisés par les grandes sociétés du CAC 40.
- En parallèle à cela l'enjeu de la hausse des salaires est pleinement d'actualité, en revendiquant un partage des richesses créées plus favorable au monde du travail. Pour cela, les propositions de la CGT sont claires : augmenter le SMIC à 2000 euros bruts mensuel, augmenter de façon automatique toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué, c'est-à-dire rétablir l'échelle mobile des salaires, augmenter le point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel, ou encore arrêter les exonérations de cotisations qui enferment les travailleuses et les travailleurs dans des trappes à bas salaires.

Montreuil, le 22 janvier 2025.